

<b>Moniteur-Éducateur</b>		
<b>Candidat non diplômé (épreuve écrite d'admissibilité + épreuve orale d'admission)</b>	<b>Candidat diplômé (dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité)</b>	
	<b>Titulaire soit :</b> <b>d'un Baccalauréat, ou titre ou diplôme au moins de niveau IV (ex : DETISF)  ou du DEAVS, DEAF, DEAMP (CAFAMP), BEATEP.</b>	
Pré-inscription à la sélection	<p><b>A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010 (clôture des pré-inscriptions à la date où le quota d'inscrits est atteint).</b></p> <p>Sur notre site Internet : <a href="http://www.irtsparisidf.asso.fr">www.irtsparisidf.asso.fr</a>, rubrique "se pré-inscrire aux sélections" en choisissant le site de Paris <b>OU</b> de Melun, <b>en fonction du choix du lieu de formation.</b></p> <p>Pour les candidats possédant 1 courriel : accusé de réception automatique.</p> <p>Pour les <b>candidats inscrits à l'Examen de Niveau de la DRASS</b>, prendre contact le plus tôt possible avec le Service Admission de l'IRTS Paris IDF, afin de pouvoir bénéficier de la dispense de l'épreuve écrite (en fonction du résultat obtenu en janvier 2010).</p>	
Documents à fournir pour confirmer la pré-inscription	<p>1 chèque* de 70€** pour les frais d'épreuve écrite (avec nom et prénom du candidat + intitulé formation concernée au dos),  <u>dont 40€ de frais de traitement de dossier restant acquis à l'IRTS en cas de désistement ou d'abandon de la procédure d'admission.</u></p> <p><b>Ce chèque est à envoyer à Paris, quel que soit le site de formation choisi.</b></p>	<p>1 chèque* de 110€** pour les frais d'épreuve orale (avec nom et prénom du candidat + intitulé formation concernée au dos),  <u>dont 40€ de frais de traitement de dossier restant acquis à l'IRTS en cas de désistement ou d'abandon de la procédure d'admission.</u></p> <p><b>+ la copie du diplôme obtenu, justifiant la dispense de l'écrit.</b></p> <p><b>Ces pièces sont à envoyer à Paris, quel que soit le site de formation choisi.</b></p>
Confirmation de la pré-inscription	<p>La remise du chèque cité ci-dessus par le candidat confirme sa pré-inscription. Elle déclenche l'envoi par l'IRTS de la <b>convocation pour l'épreuve écrite d'admissibilité.</b></p> <p>La date de convocation est celle indiquée lors de la pré-inscription, sous réserve de places disponibles au moment de la réception du chèque.</p> <p>A défaut, le candidat est convoqué à une autre date, sous réserve de places disponibles au moment de la réception du chèque.</p>	<p>La remise des documents cités ci-dessus par le candidat confirme sa pré-inscription. Elle déclenche l'envoi par l'IRTS du <b>dossier à constituer pour l'épreuve orale d'admission.</b></p> <p><b>Ce dossier est à retourner à Paris OU à Melun (en fonction du lieu de formation choisi lors de la pré-inscription) afin de recevoir la convocation à l'épreuve orale d'admission.</b></p>
Calendrier épreuve écrite d'admissibilité	<p><b>Paris : 23/10/2010 + 08/01/2011.</b>  <b>Melun : 02/02/2011.</b></p>	
<b>Modalités épreuve écrite d'admissibilité</b>	<p>Épreuve écrite d'admissibilité de 3 heures :  résumé et réflexion élaborés à partir d'un texte portant sur un thème social et/ou professionnel.</p>	
Évaluation épreuve écrite d'admissibilité	<p><b>Notée sur 20 :</b> Perception des idées essentielles sur 6 points - Construction d'un raisonnement, organisation des idées sur 6 points - Richesse des idées, implication personnelle sur 4 points - Expression écrite (style, orthographe, présentation générale et soin) sur 4 points.</p>	<p><b>Pas d'épreuve écrite d'admissibilité.</b></p>
Dates et lieu de parution des résultats de l'épreuve écrite d'admissibilité	<p>18 jours après la date de l'écrit, sur Internet à partir de l'espace réservé à chaque candidat.</p> <p>Le lendemain, par courrier, associé au <b>dossier à constituer pour l'oral</b> pour les candidats admissibles (note = ou &gt; à 10).</p>	

<b>Moniteur-Éducateur</b>	
<b>Candidat non diplômé (épreuve écrite d'admissibilité + épreuve orale d'admission)</b>	<b>Candidat diplômé (dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité)</b>
	<b>Titulaire soit :</b> <b>d'un Baccalauréat, ou titre ou diplôme au moins de niveau IV (ex : DETISF)</b> <b>ou du DEAVS, DEAF, DEAMP (CAFAMP), BEATEP.</b>
Documents à fournir pour confirmer l'inscription à l'épreuve orale d'admission	<p align="center">Sous <b>8 jours suivant la date des résultats de l'écrit</b> :  renvoi par le candidat admissible du dossier pour l'oral et d'un chèque* de <b>110€**</b> pour les frais de sélection orale (avec nom et prénom du candidat + intitulé formation concernée au dos), dont <b>40 €**</b> de frais de traitement de dossier restant acquis à l'IRTS en cas de désistement ou d'abandon de la procédure de sélection.</p> <p align="center"><b>Ce dossier est à renvoyer à Paris OU à Melun, en fonction du lieu de formation choisi lors de la pré-inscription.</b></p>
Convocation pour l'épreuve orale d'admission	Par courrier. Après réception du <b>dossier complet</b> .
Calendrier épreuve orale d'admission	<b>Paris : décembre 2010 à mars 2011</b> <b>Melun : 21 au 29 mars 2011</b>
<b>Épreuves orales d'admission</b>	Sur une journée : - <b>un entretien individuel</b> (30 minutes) avec deux professionnels du secteur social dont un peut être psychologue. - <b>une épreuve de groupe</b> avec deux professionnels du secteur social dont un peut être psychologue.
Évaluation épreuves orales d'admission	L'entretien et l'épreuve de groupe apprécient : les qualités relationnelles, la maturité psychologique, le contrôle de soi, les capacités de réflexion et d'analyse, les motivations et les capacités à bénéficier de la formation ainsi que l'aptitude à travailler en équipe.
	Une note globale sur 20 ainsi qu'un rang est attribué au candidat par le jury final. Une note globale inférieure à 10 ou 2 avis défavorables des examinateurs sont éliminatoires. Le candidat est admis sur liste d'aptitude par ordre de mérite.
Dates et lieu de parution des résultats de l'admission	Dernière semaine de mars, après validation de la commission d'admission. Publication sur Internet dans l'espace réservé à chaque candidat, affichage aux sites de formation et envoi par courrier.
Durée de validité de l'admission	1 an. Le report est possible sous conditions, il n'est pas systématique.

\*Ou tout autre moyen de paiement. \*\* Tarif réactualisable chaque année.